

➤ Collectivités et territoires

Sports de nature et attractivité des territoires

La filière du tourisme et des loisirs sportifs de nature est aujourd'hui arrivée à maturité. Elle représente une opportunité pour susciter des formes d'attractivité territoriale nouvelles, dans les zones rurales qui rencontrent des difficultés pour exister.

La prise en compte de l'identité de ces territoires et l'engagement des élus sur la mise en œuvre de politiques touristiques durables sont au fondement de ce qui doit nécessairement devenir un projet partagé pour réussir.

Le territoire est une construction collective dont les communautés humaines héritent et qu'elles façonnent au gré de leurs évolutions. Comme tout écosystème, il est doté d'un cycle de vie dont les traces, fortement encrées dans les paysages qui le composent et dans les mémoires collectives qui l'animent, sont constitutives de leur identité. Mais dans leurs mutations successives, force est de constater la difficulté voire l'échec dans lequel se trouvent certains territoires. C'est en particulier le cas des zones rurales et des régions de moyennes montagnes qui ne bénéficient pas de l'attractivité de pôles urbains ou de la proximité du littoral, et qui rencontrent, aujourd'hui, des difficultés pour exister. Dans un contexte où la mondialisation accélère la diffusion du modèle urbain et rend visible l'échec de ce modèle à produire du « bien vivre » pour les populations concernées, ces territoires peuvent renouveler les rapports de l'Homme à leur environnement pour redevenir des terres d'avenir. Plusieurs aspects plaident en faveur de cette évolution :

- l'internationalisation des échanges qui accroît la concurrence économique et les phénomènes de concentrations économiques, financières, mais aussi géographiques et humaines ;
- la maturité d'un nouveau modèle économique fondé sur l'immatériel et l'innovation qui concède une importance accrue aux notions de valeurs et de cadre de vie ;

- la mobilité croissante des activités et des Hommes ;

- la montée en puissance de nouveaux besoins et les nouveaux modes de vie et de consommation qu'ils suscitent.

Ce contexte a modifié le rapport entre économie et territoires. Il renforce l'opportunité de la mise en œuvre de politiques capables de combiner, encore plus que par le passé, le territoire et ses ressources et il donne une place prépondérante au développement durable.

Ces mutations ont suscité en France, la mise en œuvre d'une politique offensive en faveur des territoires ruraux ¹.

En lançant un appel à projet sur « les pôles d'excellence rurale » en faveur des territoires les plus en difficulté ² a été clairement manifesté la conviction que :

- « Les territoires ruraux constituent des réservoirs de croissance et d'excellence au niveau national, et contribuent à l'attractivité et au développement de la France. » (Cf. le site internet sur les pôles d'excellence rurale) ;

- la promotion de leurs patrimoines naturels et culturels représente un levier de la mobilisation et de la dynamisation de leur population ;

- la mise en œuvre de politiques de développement durable mobilise les facteurs clés de la compétitivité et de l'attractivité des territoires visés.

C'est dans ce cadre que se pose l'opportunité de la mise en œuvre de politiques touristiques fondées sur la filière des loisirs et des sports de nature.

« Cadre de vie », politiques touristiques et attractivité des zones rurales

Pour les territoires ruraux qui ont vu leur attractivité décroître voire disparaître avec la fin de cycles économiques agricoles ou industriels, attirer des entreprises, des résidents et des touristes est souvent l'objectif principal de leur politique de développement.

Ils veillent tous à leur « désenclavement » sensé les rattacher au monde nouveau par des infrastructures appropriées, ils se mobilisent pour créer des zones d'activités et des structures capables d'accueillir les entreprises et les emplois comme en témoigne le fleurissement des zones d'activité, des « pépinières » et autres « couveuses d'entreprises ». Depuis quelques années, ils ont pris conscience du poids de la formation et des services aux populations (santé, commerces, culture...), mais rares sont les projets de territoire qui se fondent sur ce que les habitants considèrent comme déterminant dans leur choix résidentiel.

Parmi ces déterminants de la « résidentialisation », le « cadre de vie » est aujourd'hui mis en avant, tant par les individus que par les entreprises, soucieuses de trouver et de stabiliser les compétences qu'elles recherchent.

Rassemblant de nombreux aspects, le « cadre de vie » fait la part belle à la présence d'espaces préservés, à la valorisation de patrimoines bâtis et à la richesse de la vie sociale auxquels se rattachent les pratiques touristiques orientées vers le patrimoine et la culture.

Souvent, le tourisme est considéré, au-delà du complément économique qu'il représente, comme un levier au service de l'image de ces territoires. Les campagnes de promotion témoignent de l'enjeu – bien perçu – qu'il y a à mettre en avant ce qui renvoie au « cadre de vie ». Rares sont ceux cependant qui le placent au cœur de leur stratégie de développement et qui l'affichent comme un moteur de leur attractivité.

Plus rares encore sont les territoires qui font le choix de fonder leur politique touristique sur des bases identitaires, rassemblant notamment les pratiques et les attentes des habitants ainsi que l'image qu'ils se font de leur territoire.

Tourisme, identité et compétitivité des zones rurales

Pourtant, le tourisme rural ne peut se réduire à une simple activité économique. Au-delà des patrimoines bâtis et des paysages, ce que montrent à voir les territoires ruraux, dans le cadre de leur promotion touristique, est de plus en plus souvent construit sur des pratiques sociales et culturelles que la disparition du monde agricole a libérées. Avec l'arrivée de nouvelles populations, la diversification forcée des activités économiques et l'ouverture du monde rural, les modes de vie sur ces territoires ont été substantiellement modifiés.

Ils ont contribué à l'émergence de nouvelles ressources et de nouveaux usages qui sont en correspondance avec les valeurs nouvelles accordées par les citadins aux patrimoines ruraux : grands

espaces, nature préservée, patrimoines de qualité, convivialité...

Pour autant, fonder la stratégie de développement et d'attractivité d'un territoire rural sur le tourisme est rare, car bien souvent déconsidéré ou perçu comme un facteur de déséquilibre malgré l'apparente frénésie qui mobilise le monde rural lorsqu'il s'agit de construire un plan d'eau, un parcours de santé ou un golf...

Pour cela, il faut faire le pari que la mise en valeur de patrimoines et de pratiques locales peut contribuer à renforcer (cf. la Bretagne), voire à forger de nouvelles identités territoriales et contribuer ainsi activement à leur compétitivité globale.

Cela consiste à rappeler que le développement n'est pas qu'une affaire économique, mais qu'il renvoie aux dynamiques culturelles et sociales qui s'inscrivent dans l'environnement spécifique des territoires qui les portent. Cela passe par la conviction que le territoire est avant tout un espace de représentations partagées qui sont au fondement de ce qui va permettre la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé.

Mais il faut aussi souligner que cela ne représente une opportunité de premier rang pour les zones rurales qu'en raison du poids et des perspectives d'évolution du tourisme.

Tourisme et loisirs sportifs de nature, nouvel enjeu pour les zones rurales

Le tourisme est en effet considéré comme le premier secteur industriel en

France comme dans le monde et ses perspectives de progression sont considérables (cf. les rapports de l'OMT, de la Commission des Communautés européennes ou du ministère du Tourisme). Parmi les nouvelles formes de tourisme particulièrement favorables aux zones rurales, les sports et loisirs de nature occupent une place prépondérante comme en attestent les études menées par la Datar, les ministères des Sports et du Tourisme depuis le début des années 1980, et plus récemment par les prévisions annoncées par les experts quant aux évolutions des formes et des lieux de séjours touristiques dans les décennies à venir.

Cette tendance s'appuie sur l'évolution sociologique et économique de la population française et plus largement des pays occidentaux. Besoin de retour à la nature, recherche de bien-être et de santé, intensification du temps libre contribuent fortement au développement de ces pratiques touristiques, marquées par une certaine indifférence à la saisonnalité, tout au long de l'année. Si des pays comme l'Australie ou le Canada se sont depuis longtemps déjà démarqué par une offre *outdoor*, La France est particulièrement bien placée dans la compétition mondiale.

Avec ses milliers de kilomètres de côtes maritimes, ses massifs montagneux et la variété des paysages de moyennes montagnes et d'arrière pays, l'hexagone est doté de climats qui offrent des possibilités de pratiques sportives et de loisirs en nature, exceptionnelles. En

20 ans, avec ou sans engin motorisé, de nouvelles activités ont vu le jour : parapente, deltaplane, ski, escalade, spéléo, randonnée pédestre ou à dos d'âne, équestre ou VTT, canyoning, canoë-kayak, plongée mais aussi kitesurf, via ferrata, vélorail, basejump ou quad.

Stations de ski, de VTT, de voile, de surf, stades d'eaux vives ou de vol libre, salles d'escalade et parcs ludosportifs ont accéléré le déplacement de ces pratiques vers des milieux urbanisés.

Sites de saut à l'élastique au début des années 1980, sites d'escalade et structures artificielles à la fin des années 1980, centres de VTT, via ferrata à la fin des années 1990, espaces de sports d'orientation ou, plus simplement, chemins de randonnée et parcours acrobatiques en hauteur, sont autant d'aménagements qui marquent un processus d'investissement pour de nombreux acteurs.

Née de la dynamique du mouvement sportif, relayée par les collectivités territoriales et des investisseurs privés, la filière, dans ses dimensions sportive, touristique et de loisir, a été consolidée par des fabricants de matériel et des distributeurs spécialisés en vêtements *outdoor*, aujourd'hui leaders en Europe.

Complément de l'offre et nouveaux territoires de destination dans les zones rurales

La place des sports et loisirs de nature s'est ainsi considérablement accrue au sein de l'économie touristique française. Qu'ils influent sur le choix des destina-

tions touristiques comme dans le Vercors, qu'ils servent de vecteur à des politiques d'aménagement ou de développement du territoire comme en Ardèche, ou qu'ils motivent l'adhésion des professionnels comme dans l'Hérault, les sports et loisirs de nature sont devenus une des composantes fortes du tourisme.

Ils apparaissent souvent aux acteurs locaux comme le secteur qui possède le plus fort potentiel de développement, et de nombreuses zones rurales, littorales ou montagnardes font de ces activités un levier essentiel de leur développement (cf. la politique touristique de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur).

Et si pour tous les territoires, ils représentent à minima un enrichissement de l'offre comme dans le département du Doubs, pour certains, ils constituent une opportunité de reconversion économique et de requalification territoriale faisant suite à la disparition d'une activité mono-industrielle comme c'est le cas à l'Argentière-La Bessée dans les Alpes ou à Millau, en Aveyron.

Ils deviennent alors parfois le seul moteur d'une destination dans les territoires de type stations où la nature est au cœur des activités touristiques : ski, randonnée, eau vive, escalade...

Les études de clientèle Afit et SEATM depuis le début des années 2000, prouvent que les espaces ruraux sont particulièrement concernés par ce phénomène.

Les résultats de ces enquêtes montrent en effet que le désir de rupture et

d'activités, ainsi que la présence d'espaces naturels préservés et aménagés, motivent les clientèles touristiques dans les zones rurales.

Car il ne s'agit pas seulement de pratiques réservées aux sportifs. Les activités de détente et de découverte telles que la randonnée équestre, la randonnée pédestre, en ski de fond ou en raquette se banalisent et concernent familles ou amis en recherche de convivialité.

La perspective de toucher des clientèles et des publics à des niveaux de pratique allant de la découverte à la compétition, motive prestataires, développeurs territoriaux et élus.

Vallées en montagne (vallée de Vallouise dans les Hautes-Alpes) tout autant que zones dites rurales ou d'arrière-pays (Gorges du Tarn), attirent, désormais, de nouvelles clientèles.

Une dynamique qui participe à la construction de nouvelles formes d'organisations touristiques locales et à l'émergence de nouveaux territoires de destination, est dorénavant engagée.

Pour ces territoires qui placent ces activités au cœur de leur politique de développement touristique en raison de la beauté et de l'accessibilité de leurs sites, l'investissement des collectivités est fondamental. Qu'il s'agisse d'équipement, d'aménagement ou d'accès, de promotion ou de commercialisation, le rôle des collectivités territoriales est devenu majeur comme en témoigne la politique de la Communauté de communes Millau-Grands Causses.

C'est pourquoi les sports de nature constituent une opportunité pour de nombreux territoires ruraux : seront-ils en capacité de la saisir ?

Un enjeu de développement durable des espaces ruraux

C'est la question des incidences de ces pratiques sur les espaces naturels qui a, en premier lieu, motivé l'intervention du législateur, avant que celui-ci les considère comme un enjeu de développement durable.

- une première étape est franchie avec la loi du 22 juillet 1983, instaurant les PDIPR (Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée). La reconnaissance des pratiques sportives est officielle en même temps qu'est préservé un accès aux espaces naturels ;
- avec la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau, la liberté d'accès sur ce milieu est assurée aux sportifs.

Mais c'est à la fin des années 1990 qu'une accélération du processus législatif permet aux sports de nature de disposer d'un véritable cadre à leur pratique et donne à l'État et aux collectivités territoriales une référence à leur intervention :

- la loi Voynet du 25 juin 1999 met l'accent sur le développement durable et l'aménagement du territoire en prenant en compte les données environnementales, sociales, économiques et éthiques. L'État n'est plus le seul acteur, les partenaires participent à l'action publique et la population est davantage associée aux décisions concernant l'adaptation de son

cadre de vie. Il s'agit aussi de réorganiser les territoires sur des logiques de projets. Plus de modèle unique de développement, mais une diversité garante de compétitivité, qui offre une nouvelle place de choix à la filière :

- le Schéma de services collectifs du sport est défini dans l'article 24 de la loi LOADDT du 25 juin 1999 et rendu public par décret le 18 avril 2002.

Il énonce cinq objectifs majeurs qui engagent l'État, parmi lesquels :

- valoriser les espaces naturels et ruraux à enjeux sportifs ;
- promouvoir la pratique raisonnée des sports de nature ;
- introduire, dans le champ des politiques stratégiques et structurantes, des enjeux comme ceux du sport, de la gestion des espaces naturels et ruraux et de développement durable des territoires.

Enfin et surtout, la loi Buffet du 6 juillet 2000 modifiant la loi sur le sport de 1984, qui définit les Activités physiques et sportives de nature (APSN). Le titre III de la loi sur le sport s'attache en particulier à organiser la concertation au niveau départemental, à planifier de façon concertée l'accès aux espaces naturels à enjeux sportifs et à définir des modalités pour les entretenir et les préserver. La loi stipule enfin que le mouvement sportif doit être représenté au sein des organismes locaux qui ont en charge la gestion et la protection du milieu naturel.

Ces textes témoignent de la prise de conscience par les autorités françaises, de l'enjeu que représente le développement de cette filière en matière d'amé-

nagement du territoire, de développement économique et de protection de l'environnement. Ils affichent clairement la volonté du législateur de promouvoir une gestion et un aménagement concerté des territoires où la pratique sportive est un enjeu fort, dans la perspective de leur développement durable. Cette volonté fait écho à la multiplication des initiatives des acteurs locaux :

- actions de sensibilisation à la protection de l'environnement par la pratique des sports de nature ;
- opérations d'insertion pour les publics en difficulté ;
- aménagements en faveur des publics relevant du handicap.

Nombreux sont les exemples qui attestent de cette dynamique : associations sportives, Éducation nationale, organismes de formation ou d'insertion sont aujourd'hui accompagnés et relayés par les élus locaux qui prennent la mesure de l'enjeu que cela représente sur leur territoire.

Mais si l'arsenal législatif ou réglementaire permet d'apporter un certain nombre de réponses, le développement durable n'est assuré que lorsque les acteurs concernés sur un territoire jouent, en premier lieu, la carte de la concertation.

Enjeux et perspectives

Les sports et loisirs renvoient à de multiples enjeux :

- de qualité et de cadre de vie pour les habitants ;
- leurs vertus éducatives contribuent à

des opérations d'insertion, d'intégration, de cohésion et de solidarité ;

- leur professionnalisation contribue aux politiques de l'emploi ;
- leur mode d'organisation favorise la préservation de l'environnement et participe à l'aménagement des territoires ;
- et elles contribuent à forger de nouvelles identités et notoriétés territoriales.

L'enquête conduite par le ministère des Sports et la Datar sur les sports de nature durant l'été 2002, les études conduites par l'association des maires de France et le CNOSF sur le sport et l'intercommunalité, et les pôles d'excellence ruraux retenus révèlent que les sports de nature sont pris en compte de façon structurée au sein des territoires de projets (Pays, communautés de communes, PNR...) dans le cadre de politiques d'aménagement, d'accès aux sites, de promotion de l'offre et de développement touristique durable et que de véritables dynamiques de concertation sont engagées.

À ce titre, les sports et loisirs de nature sont aujourd'hui reconnus comme des vecteurs nouveaux de développement durable des territoires. Les territoires ruraux qui en ont le potentiel peuvent transformer cette opportunité en moteur de leur attractivité en s'appuyant sur les dispositions législatives et réglementaires, garantes de la mise en œuvre de politiques concertées : CDESI, Agenda 21, SCIC... les outils ne demandent qu'à être actionnés pour le plus grand bénéfice de leurs populations.

Mais pour bâtir une stratégie de déve-

loppement et d'attractivité territoriale fondée sur le tourisme et les loisirs sportifs de nature, encore faut-il que les élus locaux soient en capacité de le faire avec et pour les acteurs et les populations de ce territoire. Encore faut-il que développement touristique et consolidation des patrimoines et des pratiques socioculturelles soient garantis par la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé. ■

Véronique Siau

Experte Tourisme et loisirs de nature

1 Le CIADT de septembre 2003, puis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux en sont l'expression.

2 Sont concernées les communes situées en zones de revitalisation rurale dites ZRR, telles que définies par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, ainsi que les communes qui ne sont pas situées dans une aire urbaine de plus de 30 000 habitants.

À lire

P.-A. Landel et B. Pecquer, *La culture comme ressource territoriale spécifique*,

Communication présentée au colloque de l'association de Science régionale de langue française, Bruxelles, 2004.

K. White, *L'expérience du lieu : perspectives géopolitiques*, Communication présentée lors des Rencontres des grands sites, 1999.

Conseil économique et social, *États généraux du paysage*, 2007.

ETD, *L'attractivité territoriale dans les pro-*

jets d'agglomération et de pays, Les notes de l'observatoire, 2005.

P. Julien, J. Pougard, « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et des petites villes », *Insee Première*, 2004.

France nature environnement, *Tourisme, environnement, territoire : quels chemins pour un véritable tourisme soutenable ?*, 2003.

P. Torrente, L. Barthe, J. Bessière, P. Godard, *Mise en place d'outils et méthodes pour une structuration du tourisme dans un territoire*, Université de Toulouse Le Mirail, 2004.

Contributions de l'OMT au sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 2002.

Ministère en charge du tourisme, *Tourisme rural – Perception du territoire rural et cadrages globaux*, 2006.

Ministère en charge du tourisme, *Tourisme de A à Z*.

Commission européenne du tourisme, *Les tendances touristiques en Europe*, visiteurope.com

B. Maresca, P. Tardieu, S. Géraud, « Occupation du temps libre, une norme de consommation inégalement partagée », *Cahier de recherche* n° 210, Credoc, 2004.

La documentation française, *Réinventer les vacances, la nouvelle galaxie du tourisme*, 2000.

Ministère des Sports, Insep, « Les pratiques sportives en France », *La lettre de l'économie du sport* n° 635, 2000.

Afit, *Connaissance de la clientèle des activités de pleine nature : approche transfilière*, 1999.

T. Maudet, « Sports de nature : des territoires et des Hommes », *Les cahiers Espaces*, éd. Espaces, 2004.